

- **Loi du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement.  
Complète, applique et territorialise une loi votée l'année précédente, dite « Loi Grenelle 1 »
- **248 articles, 6 chantiers majeurs :**
  - Bâtiments et urbanisme
  - Transports
  - Énergie
  - Biodiversité
  - Risques, santé, déchets
  - Gouvernance

## Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

- Document d'orientation non prescriptif, le SRCAE remplace le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) et vaut schéma régional des énergies renouvelables
- Le SRCAE d'Ile-de-France → approuvé par le conseil régional → arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2012
- Les PCET doivent être compatibles avec le SRCAE et sont notamment pris en compte dans les SCoT

## Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

- Le Grenelle 2 rend obligatoire l'élaboration d'un PCET pour → départements, EPCI et communes de plus de 50 000 habitants. (Les PCET devaient être adoptés pour le 31/12/2012)
- Le PCET constitue le volet climat énergie des agendas 21 locaux ou des projets territoriaux de développement durable

## Les Plans de Déplacements

Les lois Grenelle 1 et 2 renforcent toutes les démarches et actions en faveur de la mobilité durable notamment la réalisation de:

- Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE)
- Plans de Déplacements d'Établissements Scolaires



## Favoriser et définir l'autopartage



- Février 2012, publication du décret relatif aux conditions d'attribution du label « autopartage »
- L'autopartage = mise en commun au profit d'utilisateurs abonnés d'une flotte de véhicules de transports terrestres à moteur
- Possibilité pour les maires de réaliser des places réservées destinées à l'autopartage

## Recharge des véhicules électriques et hybrides Stationnement sécurisé pour les vélos



- L'article 57 de la loi du 12 juillet 2010 offre la possibilité aux communes de créer et d'entretenir des installations de charge pour les véhicules électriques et hybrides
- L'article et le décret de 2011 fixent les conditions et les obligations d'équipement des immeubles d'habitations et professionnels en bornes de recharge et en stationnement sécurisé pour les vélos

## Eco-taxe poids lourds

- Taxe pour les poids lourds de plus de 3,5t :  
entrée en vigueur à compter du 1er octobre 2013
- Sur le réseau routier national non concédé, ainsi que sur certaines voies gérées par le Conseil Général listées dans le décret n°2011-910 du 27 juillet 2011

(Tous les renseignements sont sur le site internet des douanes :  
<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=4251>)

# Les points forts des lois Grenelle

*En tant que stratégie pour le futur, l'**accessibilité aux personnes handicapées** s'intègre au Grenelle de l'Environnement*

- Prise en compte dans les Agendas 21 : **accessibilité au territoire à tous**
- Rénovation thermique des bâtiments combinée à des travaux d'accessibilité : **objectif 2015**
- Objectif du 1er janvier 2015 inscrit dans la loi pour l'égalité des chances de 2005 :
  - tous les ERP, logements neufs et collectifs rénovés accessibles
  - respect des règles d'accessibilité dans tous les travaux sur voirie et espaces publics.